

Jeudi 22 novembre 2001



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 8
ET AVIS

TROISIÈME SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT ET PREMIÈRE LECTURE DE PROJETS DE LOI

M. le *premier ministre* DOER

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Amendment Act*

M^{me} la *ministre* BARRETT

(N° 5) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail/The Workers Compensation Amendment Act*

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 8) — *Loi modifiant la Loi sur la prescription/The Limitation of Actions Amendment Act*

M. le *premier ministre* DOER

(N° 9) — *Loi sur le personnel des Forces canadiennes (modifications relatives au droit de vote et aux privilèges rattachés à la conduite des véhicules)/The Canadian Forces Personnel (Amendments Relating to Voting Rights and Driving Privileges) Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

REPRISE DU DÉBAT (SIXIÈME JOUR)

M. JENNISSON propose que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la troisième session de la trente-septième Législature du Manitoba.

et sur la motion d'amendement qui suit de M. MURRAY :

Que la motion soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

a) n'ait pas respecté les promesses qu'il a faites dans le discours du trône du 13 novembre 2001 — il n'a pas mis fin à la médecine de couloir, il n'a pas réglé les problèmes endémiques de recrutement de professionnels de la santé dans la province, il n'a pas réduit les listes d'attente pour les soins de santé, il n'a pas doté le système de justice provincial de ressources suffisantes et n'a pas pu maintenir un nombre minimal de 1 180 agents de police dans la ville de Winnipeg, il n'a pas voulu rendre obligatoires les tests basés sur les normes pour la 6^e année et le secondaire 1 et 4, mais il a toutefois annoncé la publication de rapports annuels portant sur les résultats et les réalisations scolaires des élèves dans toutes les matières et à tous les niveaux, il n'a pas assuré un avenir viable aux fermes familiales de la province, il n'a pas convenablement fait valoir les avantages de la diversification de l'économie rurale, il n'a pu garantir aux agriculteurs manitobains une indemnisation contre les pertes de revenus qui soit décente et il n'a pas élaboré une nouvelle stratégie de développement économique;

b) n'ait pas aidé le système de santé de la province à faire face aux défis qui se présentent;

c) n'ait pas réussi à faire comparaître Hydro-Manitoba devant la Régie des services publics, malgré l'engagement qu'il a pris à l'égard de projets qui risquent de coûter à la province 10 milliards de dollars;

d) n'ait pas dévoilé de stratégies de développement économique à long terme qui prévoient notamment un dégrèvement fiscal appréciable, ce qui a diminué la concurrentialité de la province sur les marchés nationaux et mondiaux;

e) n'ait pas mis en place des mesures efficaces visant, dans un contexte de ralentissement économique comme celui que nous vivons, à maintenir la croissance économique et à stimuler la création d'emplois, ce qui a fait du Manitoba un endroit moins attrayant où vivre, où s'établir, où investir et où élever une famille;

f) n'ait pas appuyé le député de Concordia qui a pris, au printemps dernier, un engagement envers les citoyens du Manitoba : « ...there will be no forced amalgamation (of school divisions). That is not the Manitoba way »;

g) n'ait pas conclu une entente prévoyant la création d'un programme national de sécurité du revenu agricole qui répondrait aux besoins des agriculteurs de la province;

h) n'ait pas, comme l'avait promis le député de Concordia et comme il avait été également promis à l'Assemblée législative le 9 mai 2001, organisé une rencontre entre le premier ministre et une délégation regroupant des représentants des milieux agricole, d'affaires et municipal visant à aider le secteur agricole à faire face aux défis qui se présentent;

i) n'ait pas assumé les conséquences de la piètre gestion de l'expansion des jeux de hasard qui s'est traduite par la création de cinq casinos des Premières nations;

j) ne se soit pas occupé de questions touchant les personnes âgées;

k) ne se soit pas occupé de questions touchant les femmes,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. REIMER — 12 min)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 2) — *Loi sur la gestion de la sécurité (modification de diverses dispositions législatives)/The Security Management (Various Acts Amended) Act*

(M^{me} SMITH [Fort Garry])

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* ASHTON

(N^o 3) — *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act*

(imprimé)

M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 6) — *Loi sur les bâtiments fortifiés/The Fortified Buildings Act*

(imprimé)